

## Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 085-218500148-20230412-D2023\_04\_040-DE



### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 07/04/2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le 7 du mois d'avril, à 20 heures, le conseil municipal de la commune de BAZOGES EN PAREDS dûment convoqué le 31 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe RICHIER, Maire.

Le secrétaire de séance : *Jean-François CESAR*

ELU (29 Janvier 2023)	EN EXERCICE	PRESENT (Signature)	ABSENT EXCUSE	ABSENT	MANDATAIRE (Signature)
BALOGÉ Marina	Conseillère				
BUFFETEAU Annie	Conseillère				
CAILLEAUD Véronique	Adjointe				
CESAR Jean-François	Conseillère				
COULAIS Valérie	Conseillère				
DOTHEE Jean-Luc	Conseiller				
FAUSSOT Johann	Conseillère				
GIACOMAZZI Denis	Adjoint				
LELOT Christine	Adjointe				
LIEVRE Daniel	Conseillère				
MACE Joëlle	Conseiller				Pouvoir M. GIACOMAZZI Denis
MARSAUD Christia	Conseillère				

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : [mairie@bazoges-en-pareds.fr](mailto:mairie@bazoges-en-pareds.fr)

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

## Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 085-218500148-20230412-D2023\_04\_040-DE



POLO Frédérique	Conseillère				
RAGON Damien	Adjoint				
RICHIER Philippe	Maire				
15	15	13	2	0	1

**D2023-04-040**

### PROTOCOLE DE CLOTURE AU 31 12 2022 DU CONTRAT ASSAINISSEMENT COLLECTIF AVEC LA SOCIETE SAUR

VU

VU le contrat d'affermage de l'assainissement collectif de la commune de **BAZOGES EN PAREDS**,

#### CONSIDERANT

Le contrat d'affermage de l'assainissement collectif de la commune de Bazoges-en-Pareds avec la société SAUR, visé le 16 décembre 2009, ayant pris effet le 01 janvier 2010, est arrivé à échéance le **31 décembre 2022**.

La mise à disposition des **biens de retours**, biens matériels ou immatériels indispensables à l'exécution du service, appartenant à la commune, a cessé à l'échéance de ces contrats.

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : [mairie@bazoges-en-pareds.fr](mailto:mairie@bazoges-en-pareds.fr)

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

## Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 085-218500148-20230412-D2023\_04\_040-DE



Il a été acté l'absence de **biens de reprise**.

Il a été acté l'absence de cession de **biens propres** de la société SAUR.

L'**inventaire des équipements** a été contrôlé sur site ; il a été constaté quelques manques d'informations à jour pour certains équipements, sans que cela ne remette toutefois en cause la clôture des contrats.

La SAUR, attributaire du nouveau contrat de concession sur le périmètre de la commune fait son affaire du **stock des fournitures** nécessaires à la continuité de service.

Dans les mêmes conditions la SAUR fait son affaire de la gestion des **documents du service** (notices, plans de récolement ...) ; il a été constaté quelques manques d'informations à jour pour certains équipements, sans que cela ne remette toutefois en cause la clôture du contrat.

Dans les mêmes conditions la SAUR fait son affaire du **transfert les contrats de fournitures** (électricité, télécom, ...).

Dans les mêmes conditions la SAUR fait son affaire de la réaffectation ou du transfert du **personnel affecté au service**.

Il a été constaté quelques manques d'informations à jour sur les **plans des réseaux**, sans que cela ne remette toutefois en cause la clôture du contrat.

Les autres **obligations techniques** sont considérées comme exécutées dans les conditions suivantes :

- Le curage préventif des réseaux n'est pas soldé, avec un **reliquat de 354 ml valorisé à 1,25 €HT/ml x 1,1826 (indexation 2022) = 523,30 €HT** ;
- Le curage des boues fait apparaître un solde financier qui s'établit comme suit : prévu au contrat 10 080 € en valeur 0, soit 10 080 x 1.0637 (k2015) = 10 722.10 – 6707.76 = 4014.34€ (valeur 2015) soit 3 773.95 valeur 0, soit **4 463,08 €HT en valeur 2022**.

Le **renouvellement des équipements** est considéré comme soldé.

Au titre des engagements techniques non réalisés la Communauté de communes émettra un titre de paiement d'un montant de **4 986,38 € HT en valeur 2022, soit 5 983,66 € TTC**.

L'état des **créances facturées mais non recouvrées** n'est pas soldé.

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : [mairie@bazoges-en-pareds.fr](mailto:mairie@bazoges-en-pareds.fr)

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

## Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 085-218500148-20230412-D2023\_04\_040-DE



Il est demandé que la SAUR poursuive le recouvrement des impayés qui correspondent à la période des contrats l'affermage objet du protocole. La SAUR présentera au moins un état annuel au plus tard le 31 janvier n+1 des encaissements constatés l'année n, un état des impayés actualisé, ainsi qu'une proposition de passage en abandon de créance, jusqu'à décision de l'apurement définitif des comptes clients par la collectivité. Il est **interdit d'imputer les abandons de créances relatives au contrat arrivé à terme dans les comptes du nouveau contrat.**

La commune pourra refuser la déduction des abandons de créances pour lesquels la SAUR ne justifiera pas des actions de recouvrement suffisantes.

Pour la bonne exécution de ce protocole, la SAUR sera tenue de participer aux éventuelles réunions de suivi auxquelles elle sera invitée.

### PROPOSITION DU MAIRE

-Accepte le protocole de clôture comme susmentionné

-Autorise la Maire à émettre un titre de recette à l'encontre de la SAUR pour un montant de **5 983,66 € TTC**

RESULTAT DU VOTE									
MODE DE SCRUTIN : ORDINAIRE									
EFFECTIF LEGAL	MEMBRES EN EXERCICE	QUORUM	PRESENTS	PROCURATIONS	VOTANTS	ABSTENTIONS	SUFFRAGES EXPRIMES	POUR	CONTRE
15	15	8	13	1	14	0	14	14	0

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : [mairie@bazoges-en-pareds.fr](mailto:mairie@bazoges-en-pareds.fr)

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

## Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 085-218500148-20230412-D2023\_04\_040-DE



*Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations,*

Le Maire, Philippe RICHIER

Le 12 avril 2023



**Date de mise en ligne de la délibération sur le site internet <https://bazoges-en-pareds.fr> : 14/04/2023**

**A compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat (Préfet) dans un délai de deux mois, la présente délibération peut faire l'objet de trois recours :**

- d'un recours administratif « gracieux » auprès du Maire et/ou
- d'un recours administratif « hiérarchique » auprès du Préfet de Vendée et/ou
- d'un recours contentieux « pour excès de pouvoir » devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'île Gloriette 44041 NANTES CEDEX.

**Le Tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible sur le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).**

**L'utilisation de l'un de ces recours suspend le délai des deux mois.**

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : [mairie@bazoges-en-pareds.fr](mailto:mairie@bazoges-en-pareds.fr)

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075